DÉPARTEMENT

Orne

COMMUNE:

Communes de moins de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

COULIMER

Élection du maire et des adjoints

Mortagne au Perche

Effectif légal du conseil municipal

**PROCÈS-VERBAL** 

Nombre de conseillers en exercice

11

11

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de février à vingt heures trente minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Coulimer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Benoît AGUINET Present	Laurent DAGUNET	Présent	Julie VERBEKE	Présente
Philippe BARBE Present	Thierry FAYET	Présen.		
Olivier BOURGOUIN PUSENV	Florie-Anne GARDY	Présenti		
Hélène BRUSIN Presente	Christine ROGUET	Présenti		
Fabien COUTANT Prisen	Nathalie SAUQUES	Absente		

Abrente: Nathalie Saugues a donné procuentión à Xbrany Heleñe Brusso.
1. Installation des conseillers municipaux <sup>1</sup>
La séance a été ouverte sous la présidence de M Philippe BARBE, maire par intérim, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités
ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.
M
(art. L. 2121–15 du CGCT).
2. Élection du maire
2.1. Présidence de l'assemblée
Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel
nominal des membres du conseil, a dénombré
au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie².
Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du
CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun
candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de
suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Benoù Auvine Tuli VERBEKE

## 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code élec	toral).		
Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un	des deux premiers tours de scr	rutin, il a été procédé à un nouveau tour de scru	ıtin.
2.4. Résultats du premier tour de scrutin			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	art au vote	0	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)			
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	du code électoral)	<b>%</b> 0	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)		1	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]		10	
f. Majorité absolue <sup>3</sup>		6	
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS			
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
Philippe BARBE	10	<u>din</u>	
2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p			
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)			
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	du code électoral		
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	/		
f. Majorité absolue <sup>4</sup>		***	
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
			•••••
2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	art au vote		
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	/		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66			
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)			
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]			
	(		

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair inmiédiatement supérieur.

<sup>Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.</sup> 

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres NO	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
(am. s. i. orato aspiratoriquo)	En diminos	
/	<b></b>	
2.7. Proclamation de l'élection du maire  M. Philippe BAR	BEa été prod	clamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).
•	à l'élection des adjoints. Il a été rap	son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 c pelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalité
au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à	30% de l'effectif légal du conseil mu Dication des délibérations antérieure	GCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint inicipal, soit
3.1. Élection du premier adjoint		
3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris	s part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.	<del></del>	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	•	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]		
		6
f. Majorité absolue <sup>4</sup>	T	
INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Benoul AGUINET	00	dià
160110.00		
3.1.2. Résultats du deuxième tour de scruti		
	s part au vote	······································
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris		
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)      c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.	66 du code électoral)	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	66 du code électoral)	
<ul> <li>b. Nombre de votants (enveloppes déposées)</li> <li>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)</li> <li>e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]</li> </ul>	66 du code électoral)	
<ul> <li>b. Nombre de votants (enveloppes déposées)</li> <li>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)</li> </ul>	66 du code électoral)	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	66 du code électoral)	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  f. Majorité absolue <sup>4</sup>	66 du code électoral)	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	66 du code électoral)	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	66 du code électoral)	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	66 du code électoral)	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	66 du code électoral)	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	66 du code électoral)	

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin	7		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris	part au vote	·	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)			
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 6	6 du code électoral)		
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]			
INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
3.1.4. Proclamation de l'élection du premier a			
M Benoul AGUIN	E.Ta éte	é proclamé(e) premier adjoint et immédiatemer	nt installé(e).
3.2. Élection du deuxième adjoint			
3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris	oart au vote	lacktriangle	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)			
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 6		<b>₹</b>	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)		Δ	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]		<u> </u>	
,			
f. Majorité absolue <sup>4</sup>			
f. Majorité absolue <sup>4</sup>	En chiffres	5	
f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue <sup>4</sup>	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue <sup>4</sup>	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue 4	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue <sup>4</sup>	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9 8 part au vote	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  a  bart au vote	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9 8 part au vote	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  Dart au vote	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  part au vote	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meu	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  Dart au vote  6 du code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meud  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  part au vote	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meud	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  Dart au vote  6 du code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meud  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  Dart au vote  6 du code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meud  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  Dart au vote  6 du code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meud  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
f. Majorité absolue 4	En chiffres  9  8  Dart au vote  6 du code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres  Meud  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	

Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>				
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)				
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art, L. 66 du code électoral)				
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)				
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]				
		BRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		
3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxièr	me adjoint			
Me christin Ro	OGUET a été procl	amé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).		
3.3. Élection du troisième adjoint				
3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin				
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris	•			
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	***************************************			
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.		<u></u>		
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral	)			
u. Nomble de sumages bianes (are e. 65 du code electoral				
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	/			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON	IBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup>		IBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOM En chiffres			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue <sup>4</sup> INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS  (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4  INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)  3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutt  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pri	En chiffres	En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4  INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)  3.3.2. Résultats du deuxième tour de scruti  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pri	n 10 s part au vote	En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4  INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)  3.3.2. Résultats du deuxième tour de scruti a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pri b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	En chiffres  In 10 s part au vote	En toules lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4	n 10 s part au vote	En toules lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4	n 10 s part au vote	En toules lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	n 10 s part au vote	En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4	n 10 s part au vote	En toules lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	n 10 s part au vote	En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	n 10 s part au vote	En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	n 10 s part au vote	En toutes lettres		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	n 10 s part au vote	En toutes lettres		

Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.3.3. Résultats du troisième tour de scruti	n <sup>11</sup>	3
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pri	s part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.	66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral	)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]		
INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NON	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
	1	
······		
3.3.4. Proclamation de l'élection du troisièn	ne adjoint	
	•	lamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).
•	a ete proci	ramete) dedxierne adjoint et inmediatement installete).
4. Observations et réclamations 12		
5. Clôture du procès-verbal	0.1	
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 9	3 février 2022, à	es,
minutes, en double exemplaire <sup>13</sup> a été, après lectu	re, signé par le maire (ou son rempla	açant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs
et le secrétaire.		
l e maire (ou son remplacant)	l e conseiller municipal le plus âgé	l e secrétaire

Les assesseurs,

<sup>11</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
12 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».
13 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.